

**En vigueur** : 26 janvier 2023

**Révisée** : 20 novembre 2023

Le comité d'évaluation sera composé des membres suivants :

- Un employé de la Direction des services de garderie éducatifs (équipe chargée de l'octroi des permis) – Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance (MEDPE)
- Un analyste financier – MEDPE
- Un employé de l'équipe désignée chargée de la création, de l'attribution et de l'accès aux locaux – MEDPE
- Un conseiller en stratégie et en planification d'Opportunités NB (Affaires et développement économique)
- Un planificateur du ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux
- Un membre du Conseil d'éducation du district (CED) – Le Secteur francophone
- Un membre du District Education Council (DEC) – Le Secteur anglophone

Les membres du comité d'évaluation peuvent consulter les employés du ministère des Affaires autochtones, d'Opportunités NB et les employés du district scolaire dans lequel le candidat soumet une demande de places désignées. Il se peut qu'on leur demande de fournir des informations relatives à une région donnée ou à l'évaluation de la qualité et à la délivrance de permis d'une garderie éducative existante.